

## CÔTES-D'ARMOR

### Artisans taxis.nouvelles cartes professionnelles

2 avril 2011



L'obligation, pour les artisans taxis, d'apposer leur carte professionnelle sur la vitre avant de leur véhicule a nécessité la mise en place de nouveaux modèles de cartes professionnelles. Ces cartes sécurisées, fabriquées par l'imprimerie nationale, sont délivrées gratuitement par la préfecture du lieu d'obtention du certificat de capacité professionnelle ou de délivrance de la carte de conducteur en cours de validité. Les personnes concernées doivent venir en préfecture munis d'une photographie d'identité récente, vue de face, tête nue, au format 35 x 45, expression de visage neutre. Le fond du cliché doit être uni, à l'exclusion de la couleur blanche. Après validation du formulaire et l'envoi au centre de traitement, les conducteurs seront invités par le service à venir retirer leur carte, contre remise de la carte papier en cours de validité.

